



**Compte rendu CGT du CHSCT Ministeriel du 1er février 2021
Mandatés CGT : Fabrice Brucker, Isabelle Lepla, Thierry Piala, Joan
Chaussade, Eric Le Jossec, Fabien Patan**

présidé par Émilie Piette, SG du ministère

Déclaration préalable de la CGT :

Mesdames, messieurs, collègues, camarades ,

Nous sommes réunis aujourd'hui, pour une séance plénière du CHSCT M, à nouveau sous une forme qui ne nous satisfait pas, uniquement en distanciel.

Cette forme, pour le CHSCT M comme pour les réunions des CHSCT locaux ne garantit pas la discrétion professionnelle qui s'impose aux participants.

Nous attendons toujours les arguments factuels et sanitaires des représentants du ministère qui, en même temps, imposeraient à la majorité des agents d'aller travailler en utilisant pour beaucoup les transports en commun, en partageant des locaux, des sanitaires, des véhicules, et qui en même temps ne permettraient pas à une douzaine de membres du CHSCT M, l'instance nationale en charge des sujets sur la santé et la sécurité des agents, de se réunir en réunion plénière et en groupe de travail.

Cette décision arbitraire, contre l'avis de la majorité des membres du CHSCT M est symptomatique de la dérive et du climat autoritaire qui règne et qui se caractérise par un chef de l'État qui prend des décisions après consultation d'un Conseil de défense, qui prolonge un « état d'urgence », qui décrète un couvre-feu etc ...

Nous avons un point sur la situation sanitaire à l'ordre du jour.

Sans document de travail nous sommes curieux de connaître les informations que le ministère va nous communiquer sur la situation, et les mesures envisagées pour mieux protéger les agents . Généralisation du télétravail ? Retour des PCA ? Quelle prise en compte de la nouvelle recommandation sur la distance de sécurité à 2 m ? etc.

La convocation de ce CHSCT M nous est parvenue un dimanche à plus de 18h, indice supplémentaire que plus rien ni personne n'est respecté ; ce n'est pas acceptable, nous y reviendrons.

Alors que l'accès à des informations est régulièrement refusé au CHSCT M au motif de la confidentialité, la CGT est surprise de lire que la société Sémaphore chargée par le ministère de préparer un plan d'action sur les RPS dans les Dirs et à VNF a eu accès à des rapports de commissions d'enquête suite à des suicides.

Où est la discrétion professionnelle là-dedans ? Elle s'impose à qui ?

Le couvre feu s'imposant à tous à partir de 18h et le ministre de l'intérieur ayant annoncé sa volonté de traquer les citoyens circulant après cette heure, la fin des travaux s'impose donc aujourd'hui à une heure qui permette à chacun de rentrer sans risquer des sanctions .

La CGT invite tous les agents à participer à la grève et aux manifestations jeudi 04 février 2021 pour imposer une autre politique ayant pour priorité les besoins de la population .

La SG répond que l'organisation des CHSCTM continuera à se faire en visio tant que la situation sanitaire est dégradée mais ne précise pas les conditions du retour à la tenue des réunions en mixte présentiel- distanciel La SG affirme que 100 % des documents uniques ont été mis à jour avec le risque Covid par contre elle ne s'avance pas sur la qualité de ces mises à jour ...

Evolution du règlement intérieur du CHSCT-M (pour avis)

Les représentants du personnel ont souhaité ajouter au règlement intérieur du CHSCTM des conditions minimales pour la tenue des groupes de travail issus du CHSCTM. Même si les relevés de conclusion étaient déjà inscrits au règlement, les documents préparatoires nous étaient régulièrement transmis très tardivement et rarement accompagnés du relevé de conclusion des réunions précédentes. La CGT propose un complément au règlement intérieur

Vote :

CGT FO CFDT : Pour ; UNSA : Contre

L'UNSA vote pour la contre-proposition de l'administration

CGT FO et CFDT demandent la mise au vote d'une seconde modification pour garantir le droit à la déconnexion et l'envoi des documents pendant les heures ouvrées :

Vote :

CGT FO CFDT : Pour ; UNSA : Contre

Evolution de la situation sanitaire pour le pôle ministériel (pour information) ;

Suite aux annonces du premier ministre et de l'avis du conseil scientifique censés lutter contre la diffusion des variants du virus Covid 19 :

L'instruction ministérielle sera modifiée :

- pour le ministère les masques qui protègent sont les masques chirurgicaux et ceux en tissu de type 1 . Aujourd'hui, au ministère il y aurait 2,785 millions de masques en tissu dont 30 000 de type 2 en tissu qui ont été retirés.
- la distanciation physique est désormais de 2 mètres en absence de masque. 8m² par agents dans les cantines mais reste à 4m² dans les bureaux.
- renforcement du télétravail : la SG estime que l'instruction ministérielle est déjà dans cette préconisation.

La CGT interpelle sur la situation dans nos services en outre-mer où on constate une importante augmentation du nombre d'agents covid positif sur ces territoires dans les chiffres fournis par le ministère. Par contre, l'augmentation en France hexagonale reste faible. La CGT insiste sur la nécessité d'être cohérent dans les règles entre la réalité du terrain où des agents travaillent en équipe, des réunions se tiennent en présentiel dans les services et le « tout visio » imposé par le ministère pour les réunions des instances. La CGT interpelle également sur les risques psychosociaux générés par la situation et demande des actions en faveur de la prévention de ce risque. Le médecin du travail confirme cette dégradation.

La SG précise que le CHSCTM doit être exemplaire et donc se tenir en visio ! Le CHSCTM sera informé de la prochaine instruction concernant l'évolution de l'organisation du travail dans le contexte du COVID.

Présentation des conclusions de la mission relative à la prévention des RPS et du geste suicidaire dans les DIR et à VNF (pour avis).

Un cabinet sous traitant a été mandaté par l'administration pour réaliser une démarche spécifique sur le renforcement de la prévention des RPS et du geste suicidaire dans les DIR et VNF. Cette étude a été commandée par l'administration sans associé les représentants au CHSCTM sur la démarche en amont. Nous avons donc participé à des groupes de travail sur ce sujet mais dès le départ, la CGT a estimé que l'approche de l'administration n'était que de se couvrir en cas d'accusation et pas de mettre en place des actions afin de prévenir ces risques dans ces services. La CGT avait fait une alerte pour l'élaboration d'un plan d'action suite à une vague de suicide il y a deux ans, mais nous estimons que cette étude n'est pas la bonne méthode, les travaux effectués en 2009 sur la prévention du suicide avaient permis un travail partagé de la CCHS qui avait produit un guide qui reste la référence . En effet, le plan d'action est encore une fois très léger même si le cabinet reconnaît l'importance des facteurs de risque pour les agents dans les DIR et à VNF, qu'ils soient sur le terrain ou dans les bureaux.

Notre expert CGT de la DIRIF convoqué ce jour apporte son témoignage d'un vécu dans son service : suite aux consignes du ministère de baisses d'effectif, de baisse des moyens et de

baisse du nombre d'heures supplémentaires, les agents se trouvent à devoir réaliser leur travail dans des conditions dégradées et de fort dysfonctionnement dans les chaînes hiérarchiques ,en conflit permanent . Sur un arrondissement de la DIRIF, 50 agents ont porté sur le registre santé et sécurité au travail des faits de mal être et signalés des agissements nuisibles délibérés de la hiérarchie et la direction de la DIRIF, dans le déni, n'apporte pas de réponse ...

Vote sur les conclusions de cette mission :
CGT FO CFDT : Contre ; UNSA : abstention

Le CHSCT M donne un avis défavorable aux conclusions de la mission relative à la prévention des RPS et du geste suicidaire dans les DIR et à VNF

Point sur l'avenir des DIRs

La DIT nous fait part de sa feuille de route pour les DIRs. En priorité, les DIRs doivent s'organiser pour mettre en œuvre des niveaux de service compatibles avec l'évolution des effectifs à la baisse pour l'exploitation en réfléchissant notamment sur une part d'externalisation plus importante. Cette organisation doit être mise en place pour la prochaine VH. La DIT et les DIRs doivent également envisager des évolutions pour les années suivantes, mais sans que les perspectives au-delà de trois ans soient définies. Le chantier suivant concerne l'ingénierie et son organisation entre les DREAL et les DIR afin de consolider les compétences et de trouver un équilibre entre interne et externe sur la conduite de la maîtrise d'œuvre tout en conservant la capacité de contrôler l'externalisation. Un travail national de cadrage pour les trois prochaines années va être mené au premier semestre de cette année, puis décliné dans les DIRs.

Au prétexte de « la concertation » le ministère compte sur les syndicats pour contribuer à la casse des DIRs et des niveaux de service en négociant la baisse des effectifs.

C'est revient à nous demander d'aider à dégrader fortement les conditions de travail des agents et à baisser fortement leurs revenus .

Qu'il ne compte pas sur la CGT pour l'accompagner dans cette sale besogne !

Bref, beaucoup de questions qui génèrent de légitimes inquiétudes et des risques psychosociaux massifs (voir ci-dessus). Encore une fois, des annonces catastrophiques sans prises en compte des agents de terrain qui ne donnent aucun sens ni de perspective de moyen ou long terme sur l'avenir du travail et des missions.

Et cette démarche sans prendre en compte les incertitudes liées à la revue des missions et les possibles transferts dans le cadre de la loi 4D.

Vos représentants CGT au CHSCT M